

ORGANISATION DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF AU TCHAD : VISION DE LA DIASPORA

Note à la très haute attention des partenaires et amis du Tchad

I. Contexte

Le Tchad pâle sous le poids de plusieurs décennies de guerre à dimensions ethnique et régionaliste, et ce, souvent sous influences extérieures. Il semble s'enliser davantage, au regard de l'actualité politique. Il s'est retrouvé une fois de plus à la croisée des chemins, après 60 années d'indépendance et presque autant d'instabilité sociopolitique marquée par des guerres civiles et des dictatures. La dernière dictature est celle du feu Président Idriss Deby qui a duré 31 ans et dont la relève est en train d'être assurée par Mahamat Deby Itno, son fils.

Institué en violation de la Loi fondamentale ainsi que des engagements pris par le Tchad sur le plan international, le Conseil militaire de transition (CMT) qui est présidé par Mahamat Deby Itno en dépit de la contestation des forces vives, a pris de nombreuses décisions dont notamment la suspension de la Constitution, la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale, l'adoption d'une charte de transition qui a concentré tous les pouvoirs dans la main d'un seul homme, etc.

Comme point positif, la junte militaire a accepté d'organiser le dialogue national inclusif tant réclamé par les forces vives tchadiennes et recommandé par les partenaires internationaux. La diaspora tchadienne réunie dans un cadre de concertation souhaite exprimer ici sa vision de ce dialogue à venir et se prépare à y prendre part si cette vision est prise en compte.

En effet, la diaspora Tchadienne, à l'instar des diasporas africaines, est un vecteur de changement ; outre son apport largement documenté, tant en termes de ressources financières que de transfert de technologie, elle est aussi vectrice de changement social. Elle aspire apporter dans les pays les valeurs et l'énergie positive pour le changement de mentalité, la paix et le développement durable. Elle s'est constituée au fil du temps par différentes vagues d'émigration du fait des guerres civiles, de la mauvaise gouvernance et des conditions de vie extrêmement déplorables au Tchad. Elle est alimentée ces dernières décennies par une déferlante de jeunes en quête de formation et d'emploi qu'ils ne trouvent pas au Tchad. Son engagement pour faire face à l'arbitraire, aux violations des libertés et des droits démocratiques est ancien. Depuis plusieurs décennies elle a travallé d'arrache-pied à rendre possible via les moyens modernes ce qui était interdit sur place au Tchad : les débats, la liberté d'expression, la sensibilisation, etc. Elle s'est déployée depuis plusieurs mois aux côtés des forces vives à l'intérieur du pays pour faire obstacle au 6^{ème} mandat d'Idriss Deby Itno.

II. Constats de la diaspora sur la période de transition ouverte par le coup d'État du 20 avril 2021

La diaspora Tchadienne fait le constat de la volonté manifeste de la junte dirigée par le fils du défunt président de confisquer et conserver le pouvoir. Le contexte sécuritaire qui a servi à justifier ce coup d'État apparaît aujourd'hui bien obsolète, tant les actes posés quotidiennement par cette junte mettent en lumière son absence d'ouverture politique. Le massacre d'opposants lors de marches pacifiques

notamment en dates du 20 et du 27 avril 2021, la mise en place de façon unilatérale d'une charte de transition qui concentre tous les pouvoirs entre les mains du Président du CMT, la nomination d'un Premier ministre ancien allié du MPS et d'un gouvernement dominé par le parti du président défunt mettent en exergue un plan savamment conçu de conservation du pouvoir au sein de la famille Deby. La France et l'Union africaine qui, contre toute attente, ont apporté leur soutien à la junte militaire, se taisent face aux actes anti-démocratiques que cette junte pose chaque jour. Alors que l'UA a demandé la révision de la charte de transition pour un minimum d'équilibre, la junte poursuit, devant l'indifférence de la communauté internationale, la mise en place des organes de transition sur la base de la charte contestée et se lance dans des réformes qui devraient préalablement faire l'objet des discussions et orientations du dialogue national inclusif. Elle procède, par exemple à la constitution du Conseil national de transition par cooptation et à la mise en place d'un organe par arrêté ministériel pour reformer l'Armée. Par ces initiatives prises avec grande légèreté, elle est en train de vider de son contenu le dialogue national inclusif qui a seule vocation de donner des orientations sur les grandes réformes. La prise de tous ces actes ajoutés à la décision d'attribuer de sièges du CNT aux membres de l'Assemblée nationale illégitime depuis 2015 rend visibles les velléités de de perpétuation de l'ancien système. Ces agissements doivent impérativement cesser pour permettre au dialogue national en vue de révéler, le moment venu, son potentiel de refondation de l'Etat tchadien.

III. Vision de la diaspora du dialogue national Inclusif

Le bon sens et les expériences internationales appellent à éviter que le processus de dialogue soit conçu et mis en œuvre uniquement par cette Autorité de fait qui est le CMT et dont l'illégitimité et l'illégalité sont les éléments déclencheurs de l'organisation de ces assises.

Le dialogue national inclusif doit revêtir le caractère d'une conférence nationale inclusive et souveraine. Ces assises doivent dessiner les contours d'un Tchad Nouveau. Elles doivent en particulier permettre de définir les contours d'un nouveau contrat social entre Tchadiens, traiter en profondeur les principaux problèmes de la société Tchadienne (armée clanique, impunité, exclusion, détournement de biens publics, conflits agriculteurs/éleveurs, injustice, etc.) et définir les pistes pour leur résolution. Les assises devraient jeter les bases d'une réconciliation entre tous les fils et filles du pays, dans le cadre d'un processus vérité, justice pardon.

Aussi, vu l'envergure nationale et la nécessité de donner un caractère inclusif à ce dialogue, nous demandons une forte implication des partenaires internationaux afin de garantir les conditions matérielles et sécuritaires d'une participation de toutes les couches de population et la mise en œuvre des résolutions qui seront prises.

Pour pouvoir réaliser son potentiel de refondation de l'Etat tchadien, le processus de dialogue national doit impérativement :

- Inclure les représentants de toutes les couches sociopolitiques et professionnelles du pays ;
 - Être approprié par les parties prenantes principales (société civile, parties politiques, politico-militaires, syndicats, diaspora etc.) ;
 - Être légitime aux yeux des partisans et de la société en général ; et
- S'inscrire dans un processus qui contribue à résorber les déséquilibres de pouvoir et permette une mobilisation collective, en vue d'obtenir les résultats convenus collectivement.

a. Mandat

La conception du dialogue ne pouvant débuter qu'après obtention d'un consensus minimum sur les grands objectifs du dialogue national, nous estimons qu'il faut entamer les consultations en vue d'élaborer un mandat qui doit énoncer clairement le but du dialogue national, le processus de son organisation et qui sera suivi de l'adoption d'un programme provisoire spécifiant les problématiques à discuter.

Un mandat unilatéral ne peut que nuire à l'appropriation du processus et à la perception de sa légitimité. Deux forums successifs organisés par le régime du feu Président Deby n'ont pas pu faire bouger les lignes parce que d'importantes franges de la société n'ont pas été impliquées.

Le mandat du dialogue national doit donc être le fruit d'un consensus entre les principales parties prenantes susceptibles d'entraver le processus (parties politiques, société civile, syndicats, politico-militaires etc.). Il faut également s'assurer que tous les participants, même les plus marginaux, adhèrent au mandat. La réussite du processus de son élaboration garantira une participation suffisante et une appropriation maximale du dialogue et de ses résolutions.

Au regard des contextes politique, historique, économique et socioculturel qui soutiennent la nécessité d'organiser ce conclave national, nous estimons qu'il faut lui donner un **mandat souverain de réforme des fondements de l'Etat et de ses institutions et de désignation des Autorités de transition**, avec des objectifs et des principes directeurs conséquents.

b. Objectifs

Le dialogue qui revisitera les fondements de l'État tchadien devra débattre, sans être exhaustif, des questions suivantes :

- Défense et sécurité ;
- Paix et Réconciliation Nationale ;
- Justice, Droits de l'Homme et Libertés Fondamentales ;
- Cadre Institutionnel (pour travailler sur un avant-projet de constitution) ;
- Démocratie et Election ;
- Modernisation de l'État, Développement économique et Bonne Gouvernance ;
- Jeunesse, Culture et Sport ;
- Femme, genre et personnes vulnérables ;
- Relation internationale et Diaspora tchadienne ;
- La vision à long terme du Tchad dans le concert des nations.

Ces objectifs seront davantage déclinés en thématiques préalablement préparés par le Comité directeur pour les communications, débats et éventuels projets de résolutions.

c. Principes directeurs

Toutes les étapes du processus d'organisation et de tenue du dialogue devront tenir compte des principes suivants :

- o ***L'inclusion*** : contraint à créer un groupe de participants qui est un microcosme du Tchad. Il doit tenir compte de critères tels que l'âge, le sexe, l'ethnicité, la géographie, le secteur social, la catégorie socioéconomique et la position politique ;

- *L'appropriation conjointe* : tout doit être mis en œuvre pour que toutes les parties prenantes se l'approprient ;
- *Vision à long terme* : la refondation d'un nouveau pacte social et d'un Tchad Nouveau ;
- *Le caractère souverain des délibérations* ;
- *Le consensus dans la prise de décisions durant la préparation des assises et pendant ces assises*.
- *La garantie de sécurité des participants* durant et après le déroulement du dialogue

d. Sponsors

Considérant le problème de légitimité, et donc de crédibilité de l'Autorité de fait qui est le CMT, nous estimons qu'il faut une grande implication de la communauté internationale qui s'est engagée à accompagner le processus de transition pour lui garantir son caractère inclusif. Nous suggérons pour cela, en plus de l'implication de la CEEAC, de l'UA et de l'UE, des États-Unis d'Amérique comme sponsors, avoir une implication des organisations internationales qui disposent d'expertise dans la facilitation des processus de ce genre, dans un rôle de promoteur du dialogue qui consisterait à appuyer l'élaboration et la facilitation des processus.

Nous souhaitons aussi voir la communauté internationale s'engager fermement, au-delà du rôle de médiateurs à assurer pour les différents participants, à s'impliquer sur les trois dimensions suivantes :

- Financement de la tenue du dialogue ;
- Conditions sécuritaires de la transition ;
- Réforme de l'Armée (y compris démobilisation, désarmement, réinsertion des politico-militaires, professionnalisation des forces de défense et de sécurité).

e. Participants

Le déséquilibre important du pouvoir entièrement accapré par le CMT et ses méthodes ségrégationnistes laissent entrevoir une velléité de cooptation et de corruption des participants qui compromettra inévitablement le caractère inclusif et souverain du dialogue.

Nous estimons que toutes les forces vives de la Nation, doivent être représentées à ces assises de manière équitable, à savoir :

- Les représentants des partis politiques légalement constitués ;
- Les représentants des organisations de la société civile ;
- Les représentants des mouvements politico-militaires ;
- Les représentants des organisations de la diaspora tchadienne ;
- Les représentants des forces de défense et de sécurité ;
- Les représentants des confessions religieuses ;
- Les représentants de la chefferie traditionnelle et coutumière ;
- Les personnalités indépendantes ou autres représentants des forces vives de la Nation ;
- etc.

f. Processus d'organisation et de convocation

L'organisation d'une telle assise doit être déclenchée par la révision de la charte de transition actuelle. Cette révision également demandée par la Communauté internationale et qui doit être réalisée de façon consensuelle, doit permettre de définir la période actuelle comme une période de pré-transition, d'y inscrire le caractère souverain du dialogue à venir, de consacrer la transformation du CMT en un Conseil

d'État comprenant des civils et des militaires et surtout de confier au premier ministre de pré-transition tous les pouvoirs sur les questions liées au dialogue, à l'administration du territoire et à la sécurité intérieure. Les textes devront en découler immédiatement pour, en particulier, garantir les libertés de manifestation et les droits humains.

Il faut mettre sur pied une nouvelle entité nationale indépendante qui serait chargée de conduire et de gérer le processus en partenariat avec des organisations possédant une expertise technique en la matière. Cette entité serait un Comité directeur comportant des hommes et femmes dont l'intégrité est reconnue et représenterait la diversité des Tchadiens. Le comité ainsi constitué de façon consensuelle renforcera l'« appropriation nationale » du dialogue dont il sera le convocateur.

La question politico-militaire ne doit pas être occultée. Le CMT recomposé en Conseil d'État doit déclarer un cessez-le-feu, reconnaître les forces politico-militaires comme entité à part entière des forces vives de la nation et se déclarer disposé à participer à un sous-groupe de médiation (au sein du Comité directeur et avec l'appui des partenaires internationaux) chargé de réunir les conditions de leur participation entière à la Conférence nationale souveraine.

Le Comité directeur qui aura la responsabilité de la préparation et de l'organisation pratique du dialogue élaborera les différents mécanismes du processus, les documents à soumettre à débats et adoption ainsi que les règles de sa bonne tenue.

Tous les autres aspects liés à la préparation et à l'organisation du dialogue national seront élaborés par l'intermédiaire du Comité technique avec l'appui d'une organisation internationale spécialisée dans les dialogues.

g. Les résultats attendus du dialogue national inclusif

A l'issue de ces assises, un consensus national devrait se dégager sur les points suivants :

- Une Charte Nationale de Transition ;
- Les Autorités de transition (Président de transition, Premier Ministre de Transition) ;
- Un Conseil national de transition devant faire office d'organe législatif jusqu'à la mise en place d'une Assemblée nationale élue ;
- Un Avant-projet de Constitution ;
- Une Feuille de route de la Transition ;
- Un document de vision d'un Tchad Nouveau à l'horizon des deux (2040) à trois décennies (2050).

Telles sont les grands axes de la vision du dialogue national inclusif qui devra nous conduire vers un Tchad Nouveau.

Pour la Coordination de la Diaspora :
Haroun Zorrino

Contacts :

- Email : tchadcitoyen2020@gmail.com
- Tél. : +41 79 751 07 63